

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2026

Référence
2026-15

L'an 2026 et le 10 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières, sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Objet de la délibération
Attribution des subventions aux associations 2026

**Présents :**

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Michel ODDOS.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	12	14

**Absent(s) ayant donné procuration :** M Olivier CHEMIN à Christian BÉZARD et Didier LE SAUX à Michel ODDOS

Date de la convocation
03/03/2026

**Absents :** M François GRIMONPREZ et Gérard LAGARDE

Date d'affichage
03/03/2026

**A été nommé(e) secrétaire :** M Christian BÉZARD

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet de la délibération :** Attribution des subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire, expose pour chacune des associations, les éléments du dossier qui justifient l'attribution des subventions pour l'exercice 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE  
Le : 12/03/2026

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Christian BÉZARD, en tant qu'adhérent à l'association Valentin Haüy, n'a pas pris part au vote pour cette association,

Et :

**CONSIDÉRANT** que Madame Véronique BIGARD, en tant qu'adhérente à l'Amicale Sportive de Crespières (ASC), à la Bibliothèque, à Histoire et Patrimoine de Crespières et à Dynam Jeunes, n'a pas pris part au vote pour ces associations,

Publication ou notification du :  
12/03/2026

**CONSIDÉRANT** que Madame DEVAUD-PINON Laure, en tant qu'adhérente à l'ASC, n'a pas pris part au vote pour cette association,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Didier LE SAUX, en tant qu'adhérent à Histoire et Patrimoine de Crespières n'a pas pris part au vote pour cette association,

**CONSIDÉRANT** que Madame GUILMET Myriam en tant qu'adhérente à l'ACAC, à l'AIPEC et à la Bibliothèque, n'a pas pris part au vote pour ces trois associations,

**CONSIDÉRANT** que Madame LAMMENS Marielle en tant qu'adhérente à la Bibliothèque, à l'AIPEC, à l'ACAC et à l'ASC n'a pas pris part au vote pour ces quatre associations,

**CONSIDÉRANT** que Madame Laurence ROUSSELET en tant qu'adhérente à l'Amicale Sportive de Crespières (ASC) n'a pas pris part au vote pour cette association,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide selon le vote du tableau ci-dessous :**

**D'ATTRIBUER** une subvention communale aux associations suivantes :

Associations	Montant attribué en 2026	Votes pour	Votes contre	Abstentions
1000 MAINS & MERVEILLES	500 €	13	0	1

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

0 0

ID : 078-217801893-20260310-2026\_15-DE

Berger  
Levrault

ABC BIBLIOTHÈQUE	3 500 €			
ACAC	2 000 €			
AIPEC	2 000 €	12	0	0
ASC	3 500 €	10	0	0
COLLÈGE JEAN MONNET	300 €	14	0	0
DO DREAM MUSIC	2 000 €	14	0	0
HISTOIRE ET PATRIMOINE DE CRESPIÈRES	1 000 €	12	0	0
I.E.M CLOÉ CANO	500 €	14	0	0
MACE	600 €	13	0	1
TENNIS CLUB	3 000 €	14	0	0
VALENTIN HAÛY	1 200 €	13	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 100 €</b>			

**D'ATTRIBUER** une cotisation aux associations suivantes :

Associations	Montant attribué en 2026	Votes pour	Votes contre	Abstentions
CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT	135 €	14	0	0
COMITÉ DE JUMELAGE	1 246 €	14	0	0
DYNAM' JEUNES	1 669,24 €	13	0	0
HANDI VAL'	2 332 €	14	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 382,24 €</b>			

**D'ATTRIBUER** une cotisation aux associations suivantes suite aux opérations menées par le Conseil Municipal des Enfants :

Associations	2026	Votes pour	Votes contre	Abstentions
IMAGINE FOR MARGO	370,00 €	14	0	0
LE RIRE MÉDECIN	600 €	14	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>970,00 €</b>			

**DE DIRE** que la subvention ne peut être versée que sous réserve du dépôt d'un dossier complet par l'association.

**DE VERSER** une subvention au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Crespières de six mille euros (6 000 €) :

	Montant attribué en 2026	Votes pour	Votes contre	Abstentions
CCAS DE CRESPIÈRES	6 000 €	14	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 €</b>			

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/03/2026

Le Maire  
Adriano BALLARIN

Le secrétaire de séance  
Christian BÉZARD

